

**Délibération n°2022-154 du 26 octobre 2022  
Portant sur la désignation des membres du Comité Unique de Concertation  
DLAL/LEADER 2021-2027**

L'an Deux Mille Vingt-deux, le vingt-six octobre à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint-Domet, sous la Présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 20/10/2022.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 39	Votants : 46	POUR : 46
Pouvoirs : 7	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 16	Exprimés : 46	

**Présents** : MM. GUYONNET, DUBSAY, BERTHON, GRASS, GRANGE, SCHMIDT, BIGOURET, RICHIN, SIMON, LE CORRE, JAMME, FERRIER, ÉCHEVARNE, BOUCHET, VERDIER, LUQUET L., GALINDO, PIERRON, MOUNAUD, NOVAIS, VIRGOULAY, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, MOREAU, LUQUET A, MÉANARD, FONTVIELLE, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, LARGE, CHAUSSAT, FAUCHER.

**Pouvoirs** : MM. SCARAMUCCIA à JAMME, JOULOT à VIRGOULAY, SIMONET V à BERTHON, FAUCONNET à RAMOS, SOULEBOT à FAUCHER, DESARMENIEN à FONTVIELLE, TRIMOULINARD à LARGE.

**Excusés** : MM. DESCLOUX, SIMONET B, PERRIER S, CONCHON, PERRIER F, PLAS, VENTENAT, DESGRANGES, VIALTAIX, D'HULSTER, BERGER, WELZER, CHEFDEVILLE, ROULLAND, BRUNET, GLOMOT.

**Secrétaire de séance** : Catherine PINLON

Rapporteur : Gérard GUYONNET, Président

Le GAL (Groupe d'Action Local) porté par le Syndicat Mixte Est Creuse Développement se réunit en CUC (Comité Unique de Concertation). Il a pour rôle d'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie DLAL/Leader 2021-2027 définie sur le territoire Est Creuse, ainsi il assure entre autres :

- La sélection des opérations qui seront financées ;
- Le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la stratégie ;
- L'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie ;
- La communication sur les projets soutenus par les fonds européens dans le cadre de la stratégie de développement local.

Il fédère différents acteurs autour de la stratégie de territoire : les porteurs de projets, les services instructeurs et les partenaires techniques et financiers notamment.

Chaque communauté de communes du territoire est représentée, par EPCI, de la manière suivante :

- 2 élus collège « Tourisme »
- 2 élus collège « Patrimoine »
- 2 élus collège « Économie »
- 2 élus collège « Enfance & Santé »

Tous les membres sont titulaires. Il n'y a pas de suppléant, ni possibilité de se faire remplacer par une tiers-personne.

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Les membres du CUC ayant une fonction électorale (maire, adjoint, ...) ne peuvent siéger en tant que membres privés. Ils doivent obligatoirement représenter la communauté de communes.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- DÉSIGNER, pour siéger au CUC DLAL/LEADER 2021-2027 :
  - 2 élus collège « Tourisme »
    - Marie-Françoise VENTENAT
    - Denis RICHIN
  - 2 élus collège « Patrimoine »
    - Jean-Luc PIERRON
    - Jean-Claude DUBSAY
  - 2 élus collège « Économie »
    - Alain GRASS
    - Émilie BOUCHET
  - 2 élus collège « Enfance & Santé »
    - Gérard GUYONNET
    - David GRANGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 02 novembre 2022  
Pour copie conforme, le 02 novembre 2022

Le Président,  
**Gérard GUYONNET**